

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4563
28 novembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES,
LE 28 NOVEMBRE 1960, PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE DE MAURITANIE

La République islamique de Mauritanie ayant accédé le 28 novembre 1960 à la souveraineté internationale et à l'indépendance, est désireuse d'assumer intégralement les nouvelles responsabilités qui lui incombent sur le plan international et d'apporter sa coopération aux activités de la communauté des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie a donc décidé de solliciter sans tarder l'admission de la République islamique de Mauritanie comme Membre des Nations Unies.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander, au nom de mon gouvernement, de bien vouloir, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, soumettre la candidature de la République islamique de Mauritanie aux délibérations du Conseil de sécurité en vue d'obtenir la recommandation nécessaire à son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale actuelle.

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie déclare par la présente accepter les obligations que comporte la Charte des Nations Unies et être en mesure de les remplir. Il s'engage solennellement à s'y conformer en toute loyauté et conséquence.

Je vous prie d'agréer, etc.

Signé : Le Premier Ministre
MOKTAR OULD DADDAH
